

L'intervention et les intervenants psycho-médico-sociaux dans le système pénal : considérations conceptuelles, empiriques et théoriques

Séminaire international du Groupe européen de recherche sur les normativités (GERN)

Ottawa (2013), Lausanne (2014), Bruxelles (2015)

Christophe Adam et Alice Jaspart (Université libre de Bruxelles)

Bastien Quirion (Université d'Ottawa)

Manon Jendly (Université de Lausanne)

Rappel des objectifs des trois séminaires

Le principal objectif du premier séminaire (Ottawa 2013) consistait à réfléchir à la façon dont on pouvait délimiter au plan conceptuel, l'idée d'intervention médico-psycho-sociale. Ce sont les discussions menées dans le cadre de ce premier séminaire qui nous ont permis de mieux circonscrire les pistes de réflexion qui ont été explorées lors du second séminaire. L'objectif du second séminaire (Lausanne 2014) consistait à étudier de façon plus spécifique les dimensions empiriques et expérientielles de ce type d'intervention. Le troisième séminaire (Bruxelles 2015) est consacré aux dimensions théoriques de l'intervention médico-psycho-social dans le système pénal.

Bilan du deuxième séminaire (Lausanne 2014)

Bien qu'il ait été important de poursuivre nos réflexions sur la nécessité de mieux délimiter l'intervention au plan conceptuel, nous avons décidé dans le cadre du deuxième séminaire de placer les **intervenants**, leurs **interactions** et leurs **pratiques** au cœur des échanges. Nous avons ainsi voulu nous intéresser à ce que disent les chercheurs sur les rôles, les identités et les postures des intervenants, tout en permettant aux intervenants de se prononcer eux-mêmes sur ces questions. En s'attardant de façon plus spécifique aux pratiques narratives de ces derniers, nous espérons être en mesure d'étayer les pistes investiguées à Ottawa et de susciter un questionnement sur la place qui peut être accordée aux praticiens ou prise par eux dans une démarche de co-construction de leur champ de pratiques.

Plusieurs pistes ont été explorées à cet égard :

1) Dans le cadre des échanges portant sur la question de la professionnalisation des intervenants et de la dimension identitaire des corps professionnels, nous avons abordé les enjeux relatifs à la **formation**, en particulier en ce qui concerne l'articulation entre le savoir théorique et la pratique . Quel est le statut accordé par les intervenants à la formation théorique ? Quelle part joue la formation académique dans la constitution de l'identité

professionnelle ? Les frontières entre les différents groupes professionnels sont-elles tracées en suivant le contenu de la formation de base ? Est-ce que les intervenants entretiennent une ouverture ou une méfiance à l'égard des connaissances acquises lors de leur formation théorique ? Existe-t-il une opposition/complémentarité entre le savoir théorique et le bon sens des intervenants ? Comment évaluer la pertinence et la cohérence du cursus de formation ?

2) La réflexion autour des enjeux relatifs à l'identité professionnelle nous a aussi conduits à explorer les **dimensions éthiques** de l'intervention. Comme toute forme d'intervention implique inévitablement une relation de pouvoir, il est nécessaire de s'attarder aux normes et aux règles qui viennent baliser le travail des intervenants. Cette dimension d'avère d'autant plus pertinente, que l'intervenant est appelé à travailler dans un contexte où s'exercent de lourdes contraintes juridiques et institutionnelles. À cet égard, le principal enjeu concerne le difficile arrimage entre l'administration des soins et les impératifs de contrôle. Peut-on (doit-on) dissocier les fonctions de soins et de contrôle ? Peut-on autoriser la violation du secret médical au nom de la pluridisciplinarité ou de la sécurité ? Cet aspect de l'intervention a aussi suscité des échanges autour de l'**encadrement des pratiques** et de la repartition des tâches et des activités entre les divers groupes d'intervenants. Comment doit-on établir l'équilibre entre le besoin d'autonomie des intervenants et le souci d'encadrer les pratiques de soins ? Doit-on déterminer de façon très spécifique les rôles et les tâches de chacun des groupes d'intervenants ? Faut-il au contraire considérer l'intervention comme une pratique générale à laquelle toutes les catégories d'intervenants doivent contribuer sur une base commune ? Nous avons aussi discuté de la **responsabilité** des intervenants par rapport à la remise en question de certaines pratiques qui pourraient être jugées trop intrusives. Les intervenants doivent-ils se prononcer sur la pertinence de la mission qui leur est confiée ? Doivent-ils manifester leur désaccord lorsque confrontés à des finalités institutionnelles qui vont à l'encontre de leurs valeurs ? Les intervenants doivent-ils exercer une vigilance critique par rapport aux outils qu'ils utilisent ?

3) Il existe aussi des rapports de force entre les divers groupes d'intervenants, ce qui se traduit souvent par des **conflits** ou des **tensions** autour des rôles qui incombent à chacun. Ces conflits peuvent en partie expliquer les difficultés à déployer des dispositifs qui soient véritablement multidisciplinaires. Quels sont les enjeux autour desquels se manifestent ces conflits ? Doit-on considérer ces conflits comme des problèmes devant être résolus, ou au contraire comme des outils à mobiliser ? Comment expliquer la méfiance et les tensions entre certains groupes professionnels ? Est-ce que ces tensions peuvent servir à mieux délimiter les frontières entre les divers groupes professionnels, comblant ainsi des besoins identitaires ? Doit-on nécessairement considérer la transdisciplinarité comme étant une avenue plus féconde que le cloisonnement disciplinaire ? Est-ce que le dialogue et la mise en commun des savoirs peuvent générer de meilleures pratiques ?

Propositions pour le séminaire de Bruxelles

Le troisième séminaire sera consacré aux dimensions théoriques de l'intervention médico-psycho-social dans le système pénal.

Quatre axes de questionnement ont été privilégiés et découlent des acquis des séminaires précédents.

1) Nouvelles perspectives théoriques

Il est apparu essentiel de réactualiser le débat paradigmatique en criminologie et sociologie de la déviance en vue de saisir les nouvelles pistes de théorisation possibles. De nouveaux paradigmes – ou plus modestement de nouvelles perspectives – apparaissent-elles au regard des travaux récents marquant le champ ? Il s'agira ici, d'une part, de redéfinir de manière générale les apports en sociologie du crime, même si elle ne porte pas spécifiquement sur les pratiques elles-mêmes. Ce cadrage devrait nous permettre de mieux identifier les continuités et ruptures avec l'actualité des travaux dans le domaine et de les situer par rapport à la tradition sociologique. Et, d'autre part, de nous donner de nouveaux matériaux théoriques de nature épistémologique dans le domaine de la criminologie clinique. Nous pourrions ainsi nourrir une tension porteuse entre les paradigmes en criminologie et faire fructifier certains legs issus de deux figures intellectuelles majeures de notre domaine d'activité.

2) Théorisation des marges de manœuvre professionnelles dans des univers de contraintes multiples

La notion de « marge de manœuvre » et ses diverses déclinaisons possibles ont fait l'objet d'une réflexion soutenue. Ainsi, il s'agira d'examiner comment elles se manifestent et se soustraient à l'univers des contraintes liées au travail de manière générique d'abord, et celles liées au travail au sein du système de justice pénale de manière spécifique, ensuite. L'enjeu consistera à envisager les gains/pertes issus d'une référence à la démarche clinique en sociologie (des professions en particulier).

3) Corporéité, posture et réflexivité dans la recherche criminologique

En deçà et au-delà des pratiques pénales, ce sont les pratiques de recherche qui ont été au centre des échanges, par le biais de la notion de corporéité, déclinée dans ses différentes facettes. Le thème de la réflexivité et de la discussion de la part contributive et active du chercheur dans la recherche – ce qui a été nommé « posture » – s'est imposé. Ici, le modèle ethnographique semble de plus en plus être en mesure de renouveler la façon dont se nouent les rapports entre empirie et théorie en criminologie. Il s'agira de considérer les options épistémologiques et méthodologiques dudit modèle – pluriel du reste – et d'envisager leur contribution au renouvellement des connaissances.

4) Enjeux contemporains de la critique scientifique et effets sur les pratiques

La réflexivité posée au niveau de la singularité du chercheur, reliée à la dimension du collectif de travail, a permis de dégager un niveau d'analyse plus macroscopique encore. On peut évoquer l'idée d'une politique de la production scientifique et de ses effets en retour sur les pratiques, effets qu'il s'agira de problématiser. L'épistémologie clinique offre alors, dans un premier temps, des matériaux utiles à la critique de la critique. Dans un second temps, une réflexion d'épistémologie des sciences permettra de repérer une dimension fétichiste dans la construction des savoirs scientifiques dits objectifs. Ce dernier axe invitera à une critique du néo-positivisme et relancera le débat paradigmatique en criminologie, tout en prenant la mesure des apports de la sociologie de la déviance, de la criminologie clinique, de la sociologie clinique, de la sociologie des professions et de l'ethnographie.